CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E128120** **VALABLE JUSQU'AU** **17/11/2027**

ÉDITÉ LE **26/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/10/2005
Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 26/06/2020
Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC St Martin Boulogne

Siret : **484 339 783 00025**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : //////

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000006037546604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000006037546604

Situation fiscale et sociale : A jour au 17/11/2026

Raison sociale : **VAN DE VOORDE CHARLES**

41 RUE CHARLES GIDE
62280 SAINT-MARTIN-BOULOGNE

Téléphone : 03 91 90 30 54 **Fax :**
Portable : 06 07 94 54 34

Site Internet :
E-mail : charles.vandevoorde@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
VANDEVOORDE CHARLES CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	22/10/2025
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	17/09/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	03/04/2024
o Isolation des combles perdus	18/12/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	03/04/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.